

### Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville Province de Québec

# Avis public

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER L'INSPECTEUR DES RIVES DANS LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Ce règlement n'était pas soumis à une procédure d'enregistrement de tenue de registre pour participer à un référendum.

Par conséquent, lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le Conseil a adopté le Règlement 2022-05 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin d'ajouter l'inspecteur des rives dans les dispositions administratives.

Les membres du conseil ayant en main le règlement, il y aura dispense de lecture.

Le règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au <a href="mailto:dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca">dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca</a> .

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville, Ce 8e jour du mois de mars 2022.

Émilie Petitclerc

Directrice générale et secrétaire-trésorière



#### Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC**

#### Objet:

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER L'INSPECTEUR DES RIVES DANS LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis cijoint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (<a href="http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/">http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/</a>), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 8 mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 mars 2022.

Emilie Petitclerc

Directrice générale et secrétaire-trésorière